

<p style="text-align: center;">LE NOUVEAU « LOOK » » DU C.O.B. 2011.</p>

Par Hubert HAVRENNE

En 2010, les éditeurs du Catalogue Officiel avaient innové en présentant une édition bilingue et inévitablement en réduisant le format des illustrations, ce qui le rendait peu lisible.

Devant le peu de succès de cette initiative, il reste plusieurs milliers d'invendus, les responsables du catalogue ont à nouveau innové mais cette fois dans le bon sens.

En effet, l'on est revenu à la grandeur des anciennes reproductions de timbres mais également en introduisant les données techniques des différentes émissions principalement pour la période classique. La présentation a été aérée et le résultat est que ce que nous avons en main est de grande qualité. Nous ne pouvons que nous en réjouir.

Mais il y a un « mais » qui est de taille, c'est le cas de le dire.

En effet, si la visibilité a été accrue par l'adaptation du format A4, sa maniabilité en pâtit.

Avec ses 900 pages et son poids de plus de 2 kilos 300, il est difficile de l'emporter avec soi dans les bourses où autres manifestations philatéliques.

Un point positif également est son prix qui est de 26,90 € pour un ouvrage de belle qualité technique, ce qui n'est certainement pas abusif, et ce n'est qu'une légère augmentation par rapport aux éditions précédentes à 25 €.

En ce qui concerne les cotes, tous les collectionneurs savent ce qu'il faut en penser. Chacun estimera celles-ci à sa façon suivant qu'il s'agisse d'un achat ou d'une vente. Disons simplement que depuis plusieurs années les cotes des timbres sont stables à part quelques petites améliorations positives pour l'une ou l'autre émission, mais rien de vraiment significatif.

Il en va de même pour les timbres seuls sur documents. Et là nous ne comprenons pas que depuis nombre d'années les estimations restent inchangées alors qu'aussi bien dans les ventes publiques que dans les cercles spécialisés, la valeur de ce genre de matériel est en hausse constante.

Je pense que les éditeurs du catalogue s'en rendent compte puisqu'à la page 23, ils mentionnent dans un encadré que c'est une tâche difficile et qu'un catalogue spécialisé serait une plus value en la matière et signalent que toute proposition serait la bienvenue.

A ce propos, un organisateur de ventes publiques, spécialiste en marcophilie, me disait récemment « pourquoi faire ce travail, pour que les autres en profite ... ».

Dernière remarque à ce sujet : nombre de timbres seuls sur documents ne sont pas cotés alors qu'ils existent bel et bien et ne sont pas de complaisance. En voici quelques preuves (fig. 1 à 4).

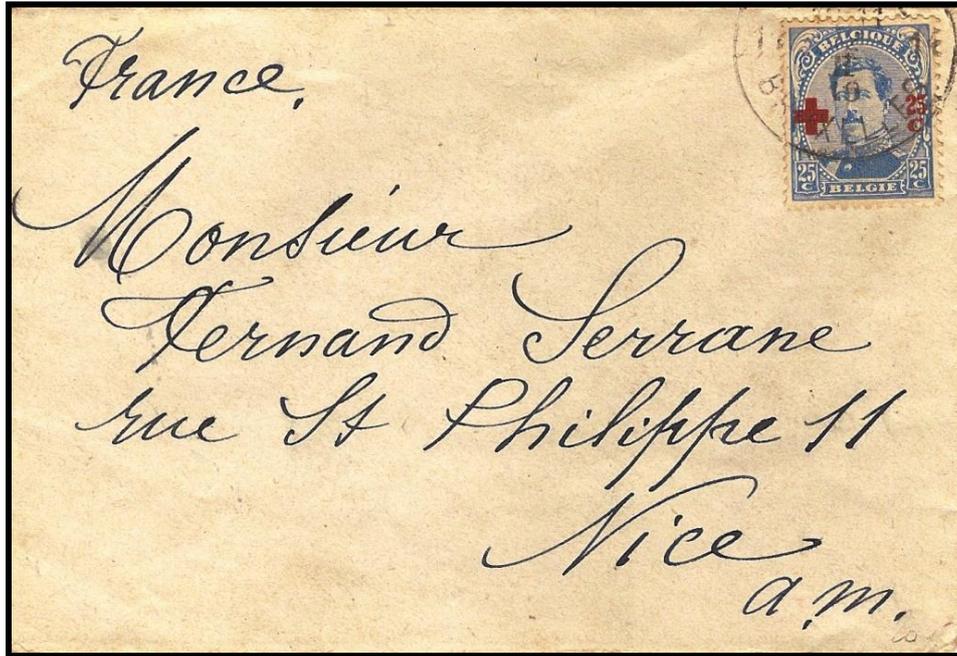


Fig. 1 : lettre pour la France affranchie par le timbre « CROIX-ROUGE » n° 156

N° 129bis

N° 16

Bureau à WATERMAEL

Acte constatant le non paiement à charge de M. Jos Jansoets

Effet de fr. 1680 N° 294 remis
 par M. Philippo, 2012
 payable le 25 avril 1912
 par M. Jos Jansoets
 l'intéressé étant (1) absent

Motifs : (2)
Absent

Bulletin remis à (3) M. Jos Jansoets

Le 2 Avril 1912
 L'agent des postes, (5) Jansoets

Bon n° 1058-1011. — Van Doosselaere, Gand.

FRAIS :	
Timbre	fr. " 60
Enregistrement	11
Émoluments	10
Total fr.	21 60

Fig. 2 : Protêt de 1680 francs affranchi par le « GRAND MONTENEZ » n° 289.

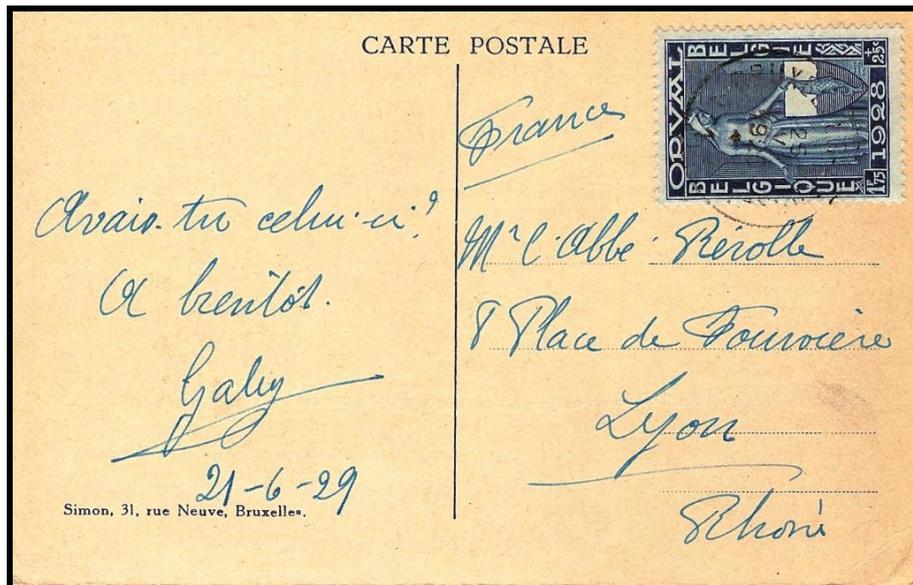


Fig. 3 : carte vue pour la France toute correspondance 1,75 francs affranchie par le TP « ORVAL » n° 346.

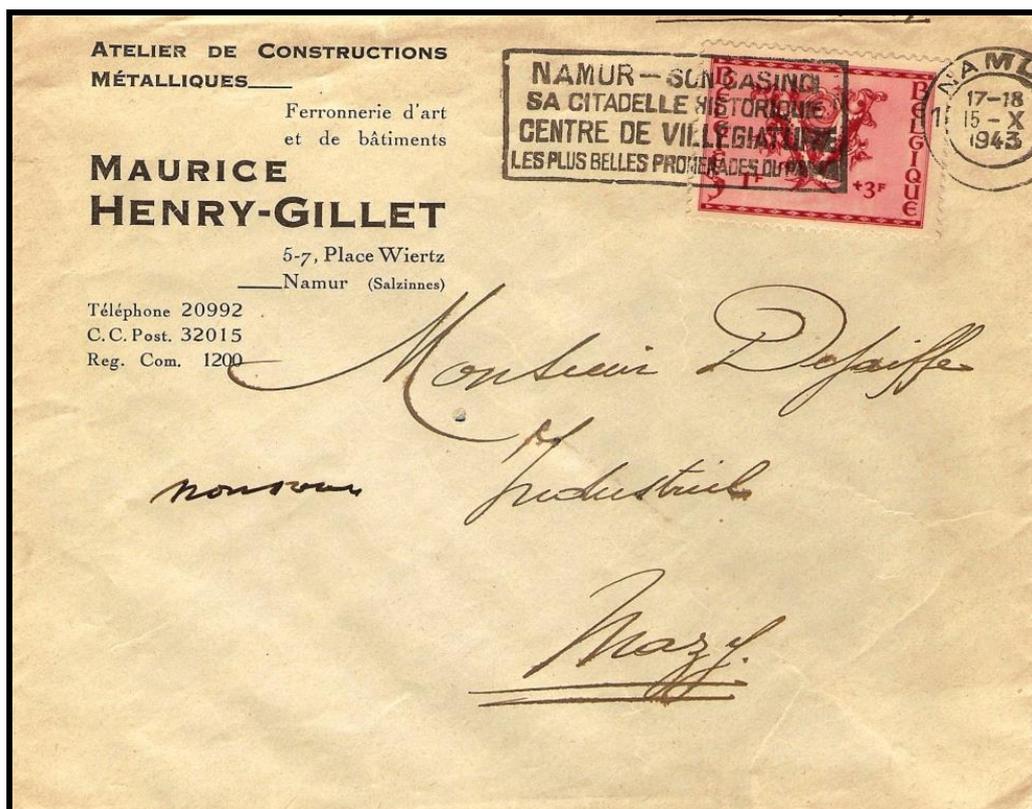


Fig. 4 : TP n° 453 sur lettre au tarif intérieur de 1,00 francs.